



JANVIER 2024

FACE AUX RISQUES
CLIMATIQUES

6 axes pour la transition écologique en Anjou

PAR

l'Anjou
en action
solidaire écologiste citoyen

Face aux risques climatiques ...

Edito

Depuis quelques années, les conseillers départementaux minoritaires du groupe l'Anjou en action ont investi le champ de la transition écologique et, budget après budget, produit plusieurs propositions et amendements.

Nous sommes exigeants. D'abord avec nous-mêmes, cela nous conduit à compiler et à consolider ce que nous défendons pour en mesurer la cohérence, et à chiffrer nos propositions, alors même que nous n'avons pas la puissance des services de la collectivité à notre disposition. Chiffrer permet d'évaluer la faisabilité globale et rend crédible une vision.

Chiffrer, c'est exactement l'exigence demandée à la majorité : parce que nous ambitionnons un Département plus efficace et offensif, nous voulons qu'à chaque plan d'action voté soit indexé un budget précis et pluriannuel, à la fois pour mesurer l'effort à accomplir, mais aussi pour pouvoir évaluer les objectifs et les résultats. Car sans chiffrage clair et indicateurs d'évaluation, tout plan ou schéma n'est que verbiage incantatoire.

Ces 15 propositions font ressortir une dépense supplémentaire globale de 8 à 9 millions d'€ par an. Certaines années, il faudra aller au-delà, d'autres, ralentir, selon la conjoncture financière mais aussi selon les aléas climatiques.

Cette somme peut paraître faible, elle est pourtant importante pour un Département comme celui de Maine-et-Loire, au bas niveau de recettes par habitant et au fort taux de dépenses incompressibles.

Aussi, pour atteindre ce niveau d'action sans entraver le soutien à la protection de l'enfance, à l'autonomie ou au SDIS, **il n'y a pas d'autres choix que de recourir, d'un côté, à la dette verte, ce qu'encourage l'Etat avec le Budget 2024, et d'engager, de l'autre côté, une bataille politique avec le gouvernement pour que l'architecture des finances départementales soit revue en profondeur.**

L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), groupe d'experts de la Caisse des Dépôts, a modélisé la nécessité de doubler l'effort des collectivités locales d'ici 2030 pour être au rendez-vous de la transition écologique.

Notre contribution s'inscrit dans cette trajectoire.

Jocelyne MARTIN et Grégory BLANC
Co-présidents du groupe l'Anjou en action



Jocelyne
MARTIN
Doué-en-
Anjou



Bruno
CHEPTOU
Doué-en-
Anjou



Elodie
JEANNETEAU
Angers
7



Grégory
BLANC
Angers
7



Florence
LUCAS
Angers
4



Jean-Luc
ROTUREAU
Angers
4



Brigitte
GUGLIELMI
Ponts-de-
Cé



Vincent
GUIBERT
Ponts-de-
Cé

6 axes pour la transition écologique en Anjou

Introduction

Les conséquences du dérèglement climatique s'imposent à nous de plus en plus fréquemment : sécheresses, vagues de chaleur, incendies ou inondations se multiplient et s'accroissent. Le GIEC* des Pays de la Loire estime ainsi que le coût des sinistres liés aux catastrophes naturelles va doubler dans la période 2020-2050 par rapport à 1989-2019 (143 contre 74,1 Milliards d'€).

La gestion des risques climatiques se mène sur deux fronts concomitants : l'atténuation des risques, par la diminution drastique de nos émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux risques, présents et à venir, à court et à long terme.

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, territoire de solidarités, doit **monter en puissance sur ces thématiques pour devenir un véritable bouclier face aux risques écologiques et climatiques** qui vont induire des crises économiques et sociales, pouvant mettre en péril notre capacité à vivre ensemble.

Le risque climatique est certain mais la manière d'y répondre diverge selon l'ambition de chaque territoire.

En Maine-et-Loire, des politiques sont menées, mais c'est la **nécessité d'un cap, d'un cadre et d'une programmation pluriannuelle que nous souhaitons mettre en exergue.**

*GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Une position territoriale stratégique pour structurer et agir

Le Département constitue un échelon territorial stratégique entre les communes, les intercommunalités (EPCI) et la Région.

Dans ce contexte administratif, le Conseil départemental de Maine-et-Loire doit assurer son rôle de mise en synergie des diagnostics de vulnérabilité et des différents plans climat (PCAET) des neuf intercommunalités qui composent le territoire.

Par ailleurs, **le Département doit aussi être exemplaire et innovant** concernant les politiques publiques qui relèvent de sa compétence et les propriétés bâties (160 sites) et non bâties qu'il gère.

Comment faire de l'Anjou un territoire proactif et solidaire face à ces changements ?

Et comment transformer ces risques anxiogènes en opportunités pour un futur désirable en Anjou ?

C'est l'objet de ces 15 propositions que nous avons voulues synthétiques et évolutives et non exhaustives.

Les compétences des conseils départementaux

Politiques publiques obligatoires



Action sociale
et sanitaire



Sécurité
incendie



Education
(Collèges)



Culture



Aménagement
durable du territoire



Routes
départementales

NB : Le groupe l'Anjou en action a déjà réalisé en 2022 un dossier de 18 propositions pour "Mieux vieillir en Maine-et-Loire" ; en 2023, 7 propositions sur les politiques culturelles locales, consultables sur le site internet www.lanjouenaction.fr

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

AXE I. CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE VERTE

- 1 Instaurer un budget vert pour évaluer l'impact des dépenses départementales sur le climat
- 2 Ecoconditionner les dépenses publiques
- 3 Prioriser les investissements en faveur du climat

DONNÉES BUDGÉTAIRES

1 personne équivalent temps plein (recrutée en 2023).

Réorienter les dépenses.

Réorienter les dépenses.

AXE II. VERS UN PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL AUTOSUFFISANT

- 4 Massifier la rénovation thermique des sites départementaux en rénovant les sites d'accueil des publics prioritaires
- 5 Rendre les collèges autosuffisants d'ici 2040 en lançant un plan pluriannuel de couverture des toitures et parkings par des panneaux photovoltaïques

30 M€ sur 15 ans pour 40 000m² (sans compter les économies de fonctionnement), soit 2 M€/an.

30 M€ sur 15 ans (avec retours sur investissements supérieurs aux dépenses sur 20 ans), soit 2 M€/an.

AXE III. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR DES INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES ENJEUX

- 6 Mettre en œuvre une stratégie foncière sur le territoire en créant un Établissement public foncier et en y adossant un Office foncier solidaire
- 7 Végétaliser les infrastructures routières
- 8 Renaturer les cours des collèges en s'appuyant sur un plan pluriannuel
- 9 Accélérer le déploiement des liaisons cyclables, notamment en prenant la maîtrise d'ouvrage de voies structurantes

Financement via une taxe spéciale d'équipement.

0,5 M€/an pour la végétalisation (100 000 plantations).

10 M€ sur 10 ans soit 1 M€/an.

Consommer le budget prévu de 5 M€/an.

AXE IV. PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES

- 10 Prioriser les investissements en faveur de la protection des milieux
- 11 Mieux gérer la ressource en eau en lançant un grand plan de récupération des eaux pluviales

1 M€/an.

3,5 M€ pour l'ensemble des communes sur 5 ans, soit 0,7 M€/an.

AXE V. LA SÉCURITÉ À L'HEURE DES CRISES

- 12 Dignes : pérenniser le dispositif de solidarité territoriale
- 13 Créer un plan départemental de sauvegarde systémique face aux risques

1 M€/an (autorisation de programme 2022-2024 à prolonger).

Réorienter les ressources internes.

AXE VI. MIEUX SE NOURRIR

- 14 Développer une alimentation bio et locale à tarification sociale dans les collèges et les établissements sociaux
- 15 Porter un projet alimentaire territorial départemental, transversal et incluant tous les acteurs

Coût constant (+ inflation).

Réorienter les ressources internes.

I. CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE VERTE

Une politique ambitieuse est à notre portée, à condition d'en avoir la volonté.

Les moyens financiers doivent être à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire conséquents, voire même inédits.



Proposition n° 1

Instaurer un budget vert

Pour évaluer l'impact des dépenses départementales sur le climat.

Les enjeux climatiques doivent inciter le Département à revoir sa manière de construire ses finances. Il nous faut des outils pour comprendre l'impact des dépenses départementales sur le climat. Sans outil adéquat, nous ne pourrions pas changer de logiciel afin d'être à la hauteur des enjeux.

Nous avons formulé cette proposition en 2023, nous souhaitons en voir la traduction en 2024. C'est pourquoi nous réitérons la nécessité de mettre en place un "budget vert" visant à **catégoriser les dépenses départementales selon leur impact sur l'environnement**.

Il permettra de mieux cerner les dépenses dites "brunes" (dépenses qui ont un impact défavorable à l'environnement) et les dépenses "vertes" (dépenses favorables à l'environnement) afin de prioriser ces dernières.



Proposition n° 2

Ecoconditionner les dépenses publiques

L'instauration d'un budget vert permettra de tendre vers les objectifs suivants :

- Évaluer toutes les politiques publiques et les subventions du Département au regard de leur impact climatique et écologique (y compris les contrats de territoires passés avec les communes).
- Favoriser les subventions de projets bénéfiques pour l'environnement et le climat et limiter les subventions des projets les moins vertueux.
- A terme, éviter ou réorienter toutes les dépenses ayant un impact écologique ou climatique défavorable (dépenses dites "brunes").
- Concernant la commande publique, un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) existe mais manque encore d'objectifs opérationnels et évaluables, raison pour laquelle nous nous sommes abstenus lors de son vote en avril 2023.

Aller plus loin : le Département d'Ille-et-Vilaine

expérimente la comptabilité socio-environnementale CARE

Le Département d'Ille-et-Vilaine a recruté un.e doctorant.e en recherche-action pour expérimenter une comptabilité socio-environnementale avec la comptabilité CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) qui constitue le plus abouti des systèmes de comptabilité socio-environnementale existant actuellement.

Ainsi, pour chaque action de la collectivité, la comptabilité socio-environnementale calcule une dette inscrite au capital financier, humain et environnemental correspondant au coût de restauration du capital en question. Tout comme l'équilibre financier de la collectivité est à rechercher chaque année, l'objectif est d'arriver à un impact neutre pour toutes les activités de la collectivité sur les plans financiers, humains et environnementaux.



Proposition n° 3

Prioriser les investissements en faveur du climat

En 2022, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) a estimé que l'effort d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) devra être d'au minimum **12 Milliards d'€ par an entre 2021 et 2030**. Ce montant représente, selon les estimations d'I4CE, plus du double de ce qu'elles dépensaient en 2020.

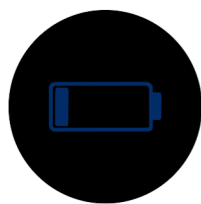
Face à ce « mur » d'investissements, l'institut propose 4 scénarios selon le levier de financement : l'endettement, la redirection des dépenses, le soutien renforcé de l'Etat et la mobilisation des ressources propres des collectivités. Quel que ce soit le scénario envisagé, l'I4CE souligne que le mur des investissements locaux pour la transition ne sera franchissable qu'à condition que l'État et les collectivités fassent équipe dans des choix politiques difficiles, au travers d'un **changement de méthode de pilotage** et de la levée de tabous, notamment celui de l'**endettement**.

Pour ce faire, le Département doit :

- **Mettre en place une stratégie pluriannuelle et transversale des investissements climatiques.** Sans vision globale et complète, le Département ne pourra savoir s'il tient le bon cap ou non et il sera difficile de réorienter les investissements et de prioriser les investissements climat.
- **Accepter de se réendetter lorsqu'il s'agit d'investissements bénéfiques pour l'environnement et le climat (dette "verte").** L'endettement est un facteur incontournable si l'on veut réellement participer à l'effort collectif.

II. VERS UN PATRIMOINE AUTOSUFFISANT

La sobriété et l'efficacité énergétiques ont un effet vertueux alliant écologie, économies budgétaires et soutien aux filières locales. En Maine-et-Loire, des projets existent mais menés au coup par coup, sans réel cap structurant.



Proposition n° 4 Massifier la rénovation thermique des sites d'accueil des publics prioritaires

La rénovation thermique du patrimoine départemental vont dans le bon sens, notamment lorsque l'on examine l'enveloppe votée en faveur de la rénovation des collèges publics.

Au regard de l'enjeu climatique, **il nous faut un cap ambitieux et global** de massification de la rénovation et l'isolation des sites départementaux.

Le contexte budgétaire nous impose de faire des choix. **Priorisons les sites accueillant les publics les plus fragiles** : maisons départementales des solidarités, maison départementale de l'autonomie, centre d'accueil des enfants placés, collèges...

Repère financier : Marché global de performance énergétique en Essonne : 30 M€ pour 40 000m².

FOCUS

Le SLIME : un outil social contre la précarité énergétique

Les passoires thermiques concernent aussi les logements privés. Le SLIME (Solution pour agir contre la précarité énergétique) est un outil national focalisé sur l'accompagnement des ménages et l'amélioration de leur situation à court-terme, et porte trois missions principales : l'accompagnement social, l'accompagnement technique et la médiation avec les bailleurs.

Le SLIME ne représente pas un poids financier pour la collectivité : ce sont les acteurs économiques du secteur privé qui financent le dispositif via les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Le Département finance le SLIME à 100 % mais récupère les recettes des CEE, qui couvrent la quasi-totalité des dépenses.

Exemple en Gironde en 2022 : 1 000 ménages accompagnés, budget 1.5 M€ dont 0.8 M€ de CEE.



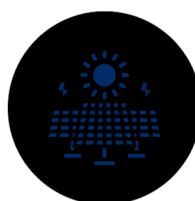
La bonne pratique : Un grand plan solaire en Côte d'Or

Adopté en mars 2023, le Grand Plan Solaire de la Côte d'Or consiste à déployer des panneaux photovoltaïques nouvelle génération sur les toits des collèges publics ou des bâtiments propriétés du Département.

41 700m² de toitures à équiper

Le Département et la société Côte-d'Or Énergies réfléchissent à la mise en œuvre du "Grand Plan Solaire Côte-d'Or", via la création d'une Société par Actions Simplifiée "Côte d'Or Solaire".

Une 1ère réalisation de 855m² pour 2,5 millions d'euros a débuté à l'automne 2023, pour une durée de 18 mois.



Proposition n° 5 Rendre les collèges autosuffisants d'ici 2040 en lançant un plan de couverture des toits et parkings des collèges par des panneaux photovoltaïques

Dans le contexte où le **coût de l'énergie ne fait qu'augmenter** et où les responsables des collèges témoignent de plus en plus de difficultés à **boucler leur budget**, le Département doit investir massivement dans le développement de panneaux photovoltaïques sur les toits et parkings des collèges.

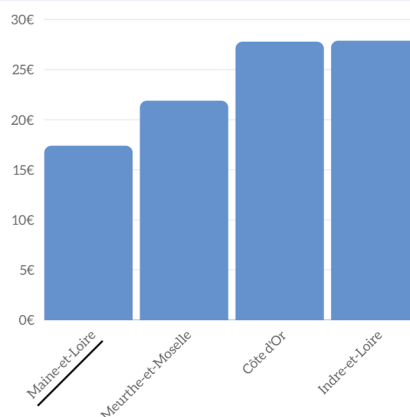
Les intérêts sont nombreux : réduire les dépenses énergétiques des collèges, diminuer l'impact budgétaire sur le Département et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

En outre, le territoire détient un outil pour porter ces investissements : la SEM **Alter Energies** possède l'ingénierie et les ressources pour mener à bien ce type de projet.

Ainsi, le Département pourrait s'engager à lancer 5 projets par an pour couvrir l'ensemble des toits et/ou parkings des collèges à l'horizon de 10 ans.

Repère financier : en Côte d'Or, 11M€ pour 19 collèges.

1ère phase > 8 collèges : 5,2 M€ répartis entre le Conseil départemental (2,9 M€) et l'État (2,3 M€).



Moderniser et rénover les collèges - Dépenses d'investissement par habitant (2023)

III. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR DES INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES ENJEUX



Proposition n° 6

Mettre en œuvre une stratégie foncière sur le territoire en créant un EPF et en y adossant un OFS

Les **Établissements Publics Fonciers (EPF)** sont des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui négocient et mènent les procédures permettant de constituer des **réserves foncières** en amont de la phase de réalisation de projets d'aménagement public. Ils ont pour vocation d'acquérir et de porter du foncier, de procéder aux travaux de remise en état, démolition et dépollution nécessaires avant de le céder à un opérateur ou à une collectivité pour **construire et développer des logements, notamment sociaux**. Leurs actions sont tournées vers l'aménagement durable (renaturations, friches, dépollution, ...).

Le **Maine-et-Loire est le seul département de la région Pays de la Loire ne disposant pas d'établissement public foncier**, même si Alter est un outil mobilisable sur ses propres opérations, l'habitat et le bâti principalement. Les réserves foncières à caractère écologique ne sont pas intégrées. La création d'un EPF permettrait de doter l'Anjou d'un outil souple, à multiples usages.

Un exemple : l'EPF de la Vendée

Créé en 2010, la moitié des communes de la Vendée sont aujourd'hui accompagnées par l'EPF dans leurs projets de recyclage ou de densification urbaine à des fins de logement.

En 2022, 475 logements ont été ainsi créés dont 138 logements sociaux (30%).



Photo : friche de l'usine Thompson à Angers, fermée depuis 2012. Un EPF aurait été opportun pour racheter et dépolluer ce site, pour y créer des logements

Focus : L'office foncier solidaire (OFS)

Adossé à l'EPF, l'office foncier solidaire acquiert des terrains et en conserve la propriété.

Ces terrains font l'objet d'un projet immobilier pour créer des logements (collectifs ou individuels) à prix abordable et à usage d'habitation principale.

L'OFS peut alors consentir à des ménages, sous plafond de ressources, un bail de longue durée appelé Bail Réel Solidaire (BRS) qui leur permet d'être propriétaires de leur logement sans être propriétaires du foncier, **ce qui réduit jusqu'à 40% leur coût d'acquisition**.

Proposition n° 7

Végétaliser Les infrastructures routières

En plantant massivement des végétaux le long des routes et sur les aires départementales de covoiturage.

Planter le long des routes...

Le **Maine-et-Loire comprend 4 850 km de routes départementales**. Si elles sont souvent bordées par des haies et arbres, de nombreux kilomètres linéaires restent à exploiter.

Les voies départementales sont un bon levier pour la plantation de haies et arbres : les 2x2 voies sont équipées de glissières de sécurité, qui empêchent les sorties de route vers les arbres. De plus, une étude menée par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA-CEREMA) précise que **les arbres d'alignement, les arbres isolés et les haies permettent de mieux appréhender la lecture de la route***.

*Source étude : https://www.terraeco.net/IMG/pdf/paysage_et_lisibilite_de_la_route-1.pdf



...et sur les aires de covoiturage

Le réseau routier est accompagné de **40 aires départementales de covoiturage**. Indispensables pour soutenir cette manière de se déplacer, ces aires ont cependant un important défaut : **leur artificialisation totale**. De nombreuses aires ne sont qu'une surface plane, bitumée et sans vie.

Planter des arbres et haies dans ces espaces développera la biodiversité et les rendra plus attractifs.



Proposition n° 8

Renaturer les cours des collèges

En s'appuyant sur un plan pluriannuel

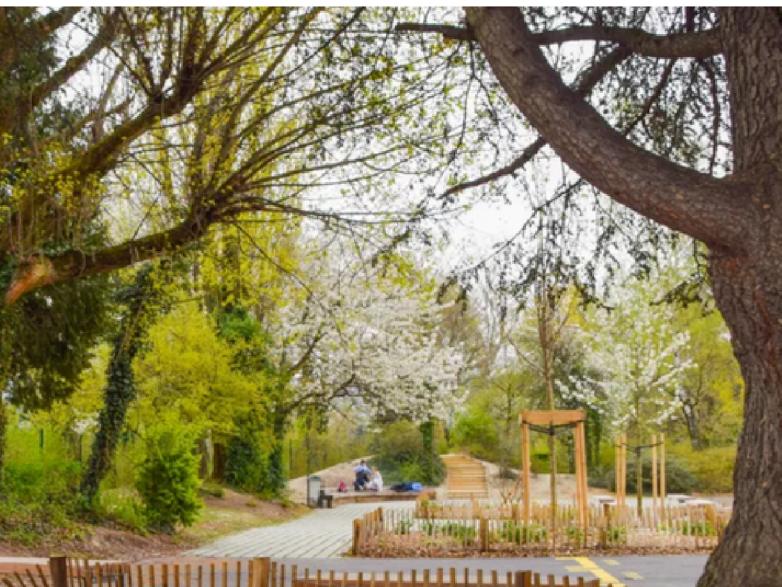
Renaturer les cours, c'est permettre aux établissements de s'adapter aux changements climatiques notamment grâce à **une meilleure gestion des eaux pluviales. C'est aussi favoriser tous les apports de l'implantation du végétal en milieu urbain (îlot de fraîcheur, puits de carbone, bien-être...).**

La végétalisation des cours favorise en outre l'épanouissement, le développement psychologique et social des élèves.

Le Département de Maine-et-Loire a initié la végétalisation des cours des collèges. A l'heure du changement climatique, avoir l'ambition de renaturer l'ensemble des cours des collèges semble être un minimum. Construisons un plan pluriannuel de renaturation des cours.



La cour du collège Paul Eluard à Angers aurait pu être désartificialisée après les travaux de géothermie en octobre 2022, mais elle a été rebitumée. Crédit photo : Courrier de l'Ouest



Cour du collège Jean-Vilar, à Echirrolles (38)

Vers un schéma départemental des mobilités durables

L'objectif est de garantir une cohérence et une continuité dans les aménagements des différents EPCI, en favorisant l'intermodalité et la continuité des pistes cyclables sur les axes structurants.

Cela implique la mise en place de plans vélos, de covoiturage, de liaisons vers les gares, ainsi que de voies réservées pour les bus et le covoiturage.



Proposition n° 9

Accélérer le déploiement des liaisons cyclables

En prenant la maîtrise d'ouvrage des voies structurantes

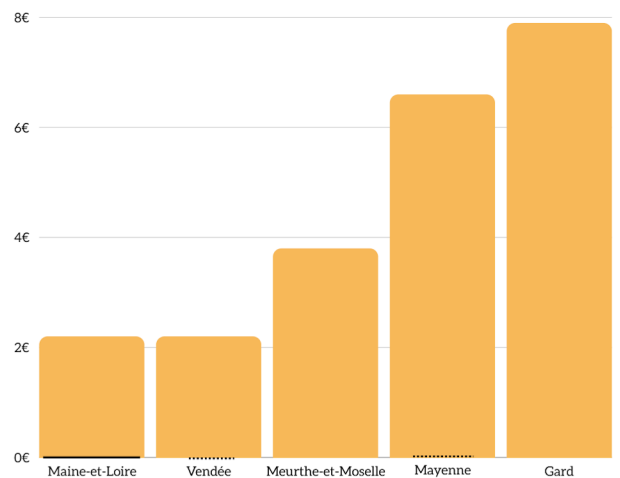
La part modale du vélo est actuellement de 3% en Maine-et-Loire. Elle doit être multipliée par 5 pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Département possède un réseau de 815 km de voies cyclables avec de nombreuses discontinuités. Un dispositif de financement de 4 à 5 Millions d'€/an sur 5 ans (2023/2028) est prévu dans le cadre de la stratégie mobilités pour un objectif de 950 km.

Fin 2023, 2,75 M€ ont été dépensés pour la création de seulement 37,7 km de pistes cyclables pour le vélo du quotidien (25 km en 2022...).

Pourtant, le réseau routier départemental constitue une grande opportunité pour le vélo afin d'y aménager des itinéraires cyclables sécurisés sur des axes aujourd'hui dangereux.

Pour changer de braquet et atteindre nos objectifs, il est nécessaire que **le Département assume la réalisation des pistes cyclables sur les routes départementales et les axes structurants.**



Vélo du quotidien - Dépenses d'investissement par habitant (2023)

La bonne pratique :

Le schéma départemental des mobilités durables de la Mayenne

Dès 2021, le Département de la Mayenne s'est doté d'un schéma départemental des mobilités durables dont les objectifs sont d'encourager les modes doux, les mobilités bas carbone et l'évitement des déplacements.

Le déploiement de ce schéma repose sur une animation territoriale de proximité auprès des collectivités. L'ambition départementale s'accompagne d'un budget de 8,4 millions d'euros sur 3 ans, dont 6,4 millions d'euros pour la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés en bord de routes **sous maîtrise d'œuvre départementale.**

IV. PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES

Malgré d'abondantes ressources en eau, le Département n'est épargné ni par les sécheresses, ni par la pollution de l'eau qui atteint un niveau inquiétant. Pour sécuriser la ressource en eau, il convient de l'économiser, de la récupérer et sur le long terme de protéger les milieux pour que l'eau reprenne son cycle naturel.



Proposition n° 10 Prioriser les investissements en faveur de la protection des milieux

De nombreux dispositifs départementaux existent déjà en faveur de la protection de la ressource en eau, comme notamment le règlement "Complexe bocager et biodiversité" qui permet de soutenir la plantation de haies bocagères et la création ou la restauration de mares.

L'urgence de la crise climatique et écologique ne nous autorise pas à nous en contenter : **il nous faut changer l'ampleur de l'investissement en faveur de la protection de la ressource.** Augmentons notre effort d'investissement pour multiplier les projets publics et privés de :

- **Zones humides et champs d'expansion des crues** : ces écosystèmes interceptent l'eau, la stockent, la filtrent et la restituent. Ils jouent un rôle majeur dans la recharge des nappes d'eaux souterraines. Le Département finance la protection et la restauration des zones humides situées dans les espaces naturels sensibles qu'il gère. Il serait souhaitable et vertueux de **financer la réhabilitation des zones humides sur l'ensemble du territoire.**

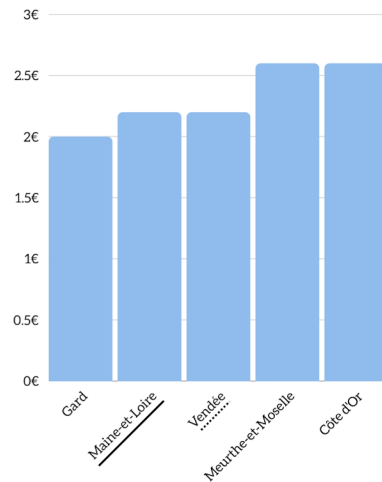


Proposition n° 11 Mieux gérer la ressource en eau en lançant un grand plan de récupération des eaux pluviales

Il n'est plus possible d'utiliser de l'eau potable, précieuse et onéreuse, pour des tâches qui ne le nécessitent pas : arrosage, nettoyage d'espaces extérieurs, nettoyage des véhicules, toilettes... Pour économiser notre "or bleu", nous proposons la mise en œuvre d'un plan global de récupération des eaux de pluie, s'adressant autant au Département qu'aux communes :

- Le Département possède 160 sites et un réseau routier de 4850km bordé de fossés. C'est autant de surfaces qui pourraient prévoir des dispositifs de récupération d'eau, en créant par exemple des zones d'expansion végétalisées (zones "tampons") pour récupérer les eaux de ruissellement (Exemple du Département des Côtes d'Armor).
- Dans le même sens, rares sont encore les communes qui possèdent des systèmes de récupération des eaux de pluie. Les contrats de territoires pourraient financer plus systématiquement de tels dispositifs.

- **Renaturations** : il s'agit de mettre fin à l'activité humaine dans un espace pour permettre à la nature de reprendre ses droits et redonner au sol ses fonctionnalités. A l'instar du financement des haies, le Département pourrait également **financer les projets de boisement de parcelles publiques ou privées.**



Développer ces projets structurants doit être une priorité pour protéger durablement l'or bleu de l'Anjou et éviter de futurs conflits d'usage.

ENS et biodiversité - Dépenses d'investissement par habitant (2023)



Une bonne pratique à développer : le Département soutient la commune de Trélazé

Dans le cadre du Schéma départemental de la gestion de la ressource en eau (SDGRE), le Département a mis en place un dispositif d'aides destinées aux communes qui souhaitent économiser leur ressource en eau.

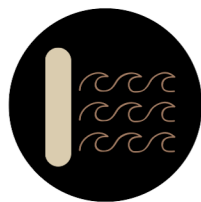
Ainsi à Trélazé, la commune a souhaité créer deux bassins de récupération pour capter les eaux de pluie tombant sur l'ensemble du complexe sportif Goducière (quatre salles de sport et une piscine).

Budget : 95 650€ financé à hauteur de 20% par le Département (soit 19 130€).

Ce dispositif pourrait être valorisé afin de monter en puissance et servir d'exemple à toutes les communes du Département.

V. LA SÉCURITÉ À L'HEURE DES CRISES

Selon le GIEC des Pays de la Loire, le niveau de connaissance des risques liés au changement climatique est largement insuffisant au regard des enjeux réels. Les crises de demain ne sont pas celles d'aujourd'hui. Nous devons anticiper un contexte d'intensification des risques naturels, auxquels s'ajoutent d'autres risques. Le Département a un rôle stratégique à jouer.



Proposition n° 12

Digues

Pérenniser le dispositif de solidarité territoriale

En cofinçant les travaux des digues pour accompagner le transfert de la compétence GEMAPI*.

Les intercommunalités ont la compétence de lutte contre les inondations. En Maine-et-Loire, cela se manifeste particulièrement par l'entretien et la restauration des digues de Loire. Cependant, c'est une compétence dont le transfert récent a été mal compensé en raison d'une sous-évaluation des travaux à effectuer sur les digues, ce qui génère d'importants surcoûts pour les intercommunalités.

Au cours de l'année 2022, le Département a voté une enveloppe de 3 M€ pour cofinancer les travaux de restauration des digues.

Malgré la situation financière contrainte, le Département s'honorerait à pérenniser ce dispositif au titre de la solidarité territoriale. C'est l'occasion pour la collectivité de participer activement à la sécurité des biens et personnes, les travaux des digues étant amenés à augmenter en raison des sécheresses et de l'érosion qui s'accroissent.

*GEMAPI, "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", compétence juridique nouvelle, confiée depuis le 01/01/2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.



Crue de la Loire en 2021. Crédit photo Ouest France



Forêt de Baugé-en-Anjou : 1280 ha dévastés en août 2022. Crédit photo : Ouest France



Proposition n° 13

Créer un plan départemental de sauvegarde systémique face aux risques

A l'image du plan communal ou intercommunal de sauvegarde (PCS), qui est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et les politiques de gestion des situations de crise, **le Département pourrait élaborer un plan de sauvegarde**, réalisé en coopération et coordination avec les autres territoires, basé sur son périmètre stratégique et centré sur ses compétences phares.

La création de ce plan permettrait d'adopter une approche plus globale de la prévention des risques et de la gestion des situations de crise, plutôt que par type d'aléa.



Exercice feu de forêt. Crédit photo : Institut des risques majeurs.

VI. MIEUX SE NOURRIR

Notre alimentation est une condition essentielle de notre santé. C'est pourquoi notre groupe porte régulièrement des propositions pour développer l'alimentation biologique de proximité dans les cantines des collèges. Les producteurs locaux sont prêts, il ne reste plus que la volonté politique pour mettre en place un circuit plus vertueux «de la fourche à la fourchette» dans tous nos établissements, c'est bon pour la planète et pour notre santé.



Proposition n° 14 Pour une alimentation bio et locale à tarification sociale dans les collèges et les établissements sociaux

Améliorer la qualité des repas

Le Département gère la restauration de 50 collèges publics. La loi Egalim impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio.

Le Département se doit de respecter cette exigence en coordonnant globalement cette ambition.

Choisir une alimentation de qualité, locale et bio ne coûte pas forcément plus cher grâce aux économies d'échelle.

La bonne pratique : Manger bio encourage une alimentation bio et locale dans les EHPAD et les collèges en Loire-Atlantique

Dans une initiative visant à promouvoir les achats bio et locaux, la plateforme "Manger bio" approvisionne actuellement 33 collèges, 5 EHPAD et plusieurs petites communes, avec le soutien du conseil départemental de Loire-Atlantique.

La commande de nourriture bio est gérée par la plateforme, qui s'occupe des marchés publics et des relations avec 60 producteurs et transformateurs des Pays de la Loire.

Les collèges de Loire-Atlantique atteignent un taux de 40 à 50% de bio pour un coût de revient alimentaire de 1,92 €.

Dans le 44, "Manger Bio" approvisionne déjà 65% des collèges.

Focus : "C'est bio l'Anjou"

Une plateforme de livraison et de formation pour le bio

"C'est bio l'Anjou" est un tiers-lieu dédié à l'alimentation durable basé à Rochefort-sur-Loire. C'est aussi une plateforme collective de producteurs bio, membre du réseau national des "cuisines nourricières".

En 2021, la plateforme a formé l'ensemble des chefs cuisiniers des collèges du Département à la cuisine évolutive et alternative.

Aujourd'hui la plateforme est prête à proposer un panel de produits locaux et bio pour les cuisines des collèges, si la commande politique, qui a développé les produits locaux, met la même volonté à développer le bio en Anjou.

Pour une tarification sociale

Les coûts des repas sont amenés à augmenter, en raison de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'amélioration de la qualité des denrées. Il est normal de faire participer les familles à une telle hausse des coûts. Cependant, ce n'est acceptable que si le Département instaure une **tarification sociale**, comme c'est déjà mis en place dans de très nombreuses communes de Maine-et-Loire (Avrillé, Bouchemaine, ...). De manière équitable, les enfants des familles les plus modestes doivent avoir accès à des repas de qualité à la cantine du collège, et les familles les plus aisées doivent participer plus largement aux coûts collectifs.



Proposition n° 15 Porter un projet alimentaire départemental

Pour soutenir l'alimentation locale et biologique auprès de l'ensemble des acteurs : producteurs, cuisiniers, consommateurs, décideurs

Un projet alimentaire territorial (PAT) est une démarche collective visant à fédérer les acteurs de l'alimentation pour établir un diagnostic du territoire et mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Il existe déjà 8 PAT en Anjou, le Département aurait tout intérêt à fédérer tous ces acteurs, afin de proposer un projet structurant autour de l'alimentation biologique locale, d'autant que notre territoire accueille une grande diversité de productions agricoles et d'acteurs locaux engagés.

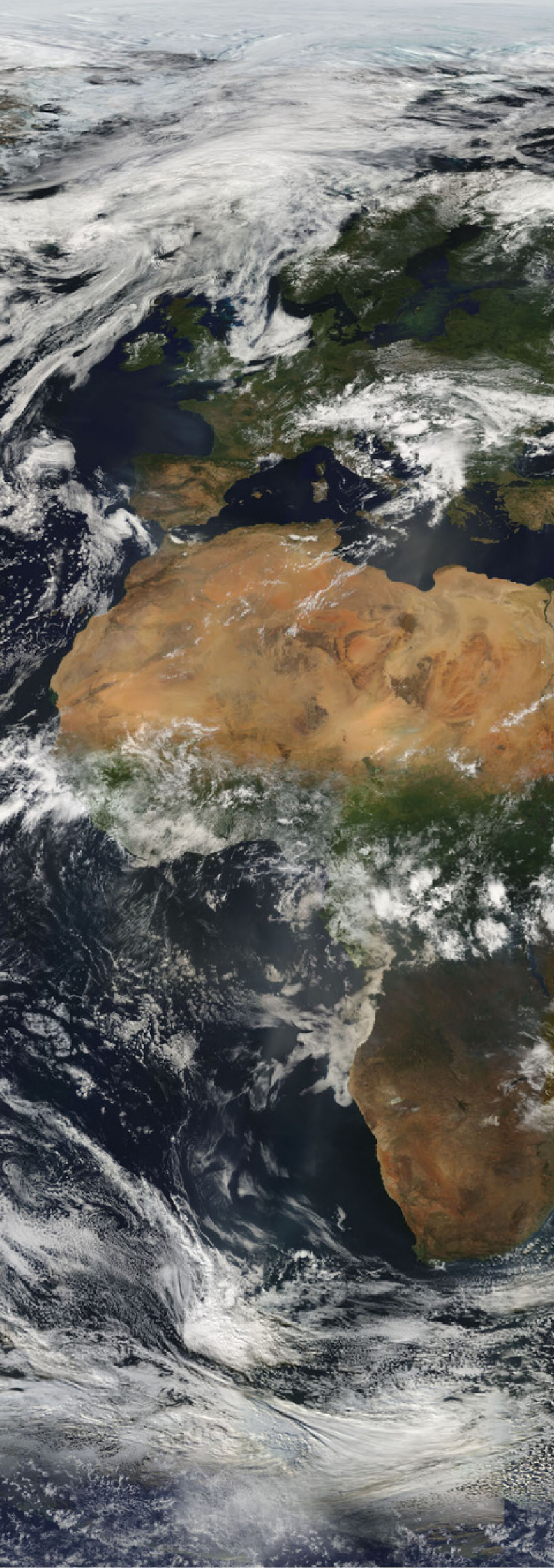


Exemple de la Dordogne : vers le 100% bio

Depuis 2019, le Conseil départemental de la Dordogne a entrepris de transformer la restauration collective dans ses collèges à travers la mise en place de repas 100% bio, locaux et fait maison.


L'approvisionnement en 100% bio et local repose sur une réduction des intermédiaires entre producteurs bio et acheteur. La sécurisation et la contractualisation de l'approvisionnement via des procédures dématérialisées contribuent à une optimisation des coûts. Grâce à l'équilibre nutritionnel des repas et le «fait maison», le coût est maîtrisé.


Le Département compte à ce jour 10 collèges labellisés Excellence 100% bio par ECOCERT. 8 nouveaux établissements doivent être labellisés d'ici juin 2024. L'objectif est de labelliser 100% bio les 35 collèges publics de Dordogne d'ici mars 2028.




l'Anjou
en action
solidaire écologiste citoyen

Département de Maine-et-Loire
Services extérieurs
CS 94104
49941 ANGERS CEDEX 9

 anjouenaction@maine-et-loire.fr

 02.41.81.48.03

 www.lanjouenaction.fr